



MÉTIERS DU BTP
ET DU PAYSAGE

LES ENGINES DE CHANTIER

De par leur taille et leur fonction, les engins de chantier en mouvement peuvent présenter des risques pour les conducteurs et les travailleurs évoluant autour.

Le respect des règles de sécurité est indispensable pour utiliser ces équipements lourds.

Ce mémo concerne les engins cités dans la recommandation CNAMTS «Engins de chantier».

LES PRINCIPAUX RISQUES

L'UTILISATION DES ENGIN DE CHANTIER N'EST PAS SANS RISQUE ET PEUT GÉNÉRER DES INCIDENTS OU ACCIDENTS PLUS OU MOINS GRAVES.

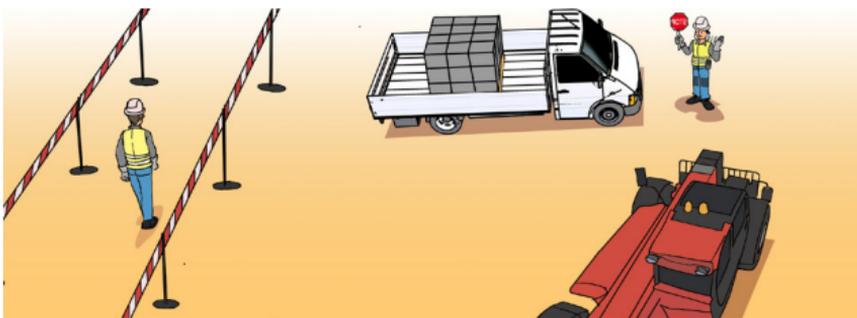
- Collision piéton-engin (heurte, écrasement...)
- Ejection de l'engin lors de déplacements
- Collision engin-engin
- Chute en montant ou descendant de l'engin
- Chute des charges manipulées
- Décrochage de l'équipement (pelle, fourche...)
- Renversment de l'engin
- Effondrement du sol
- Electrification ou électrocution (contact de l'engin avec un réseau électrique aérien ou souterrain)
- Autres risques : bruit, vibrations, contraintes posturales dues au sol accidenté, températures élevées...



S'ORGANISER EN AMONT

POUR LIMITER LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'ENGINS DE CHANTIER, LE CHEF D'ENTREPRISE DOIT S'ORGANISER EN AMONT.

- Mettre à disposition du matériel conforme, en bon état, émettant le moins de vibrations possible et adapté aux opérations à réaliser
- Veiller au respect des consignes d'utilisation du constructeur (voir notice d'instruction)
- Baliser les zones de circulation pour éviter les interférences entre engins ou entre engins et travailleurs au sol
- Fixer les règles de circulation propres au chantier ou à la zone d'évolution des engins (vitesses maximales, priorités...)
- Organiser la circulation en désignant un chef de manœuvre pour aider les engins à évoluer en sécurité
- Sensibiliser les salariés aux risques liés aux engins de chantier

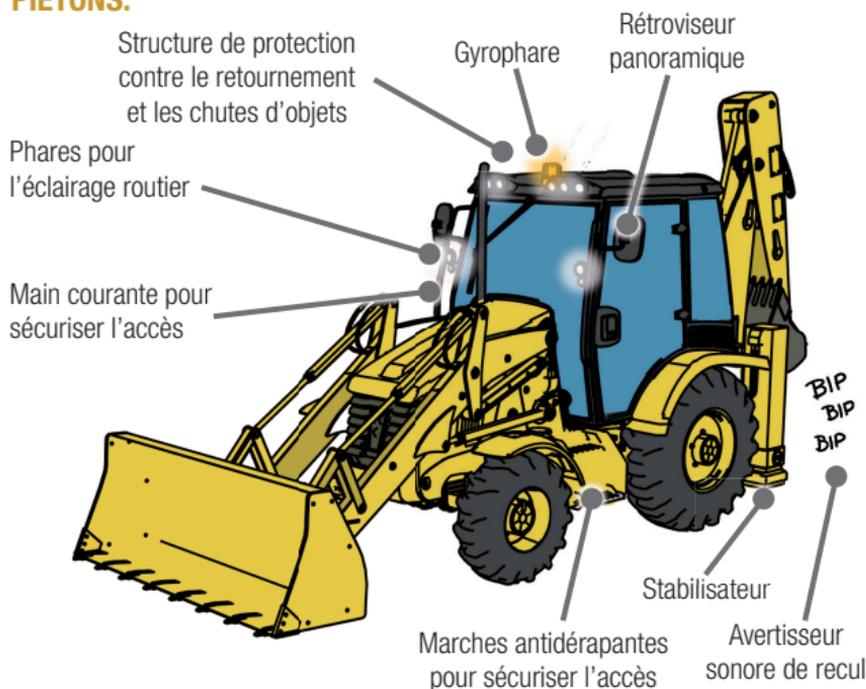


ATTENTION AUX RÉSEAUX

En cas d'intervention à proximité de réseaux, vous devez respecter une distance de sécurité avec les réseaux aériens de 3 m si la tension est $< 50\ 000\text{ V}$ et 5 m si la tension est $> 50\ 000\text{ V}$. Pour les réseaux enterrés, vous devez respecter une distance de 1,5 m. N'oubliez pas d'évaluer ce risque et de l'intégrer dans le Document Unique. De plus, les conducteurs d'engins doivent être détenteurs d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DE CONFORT

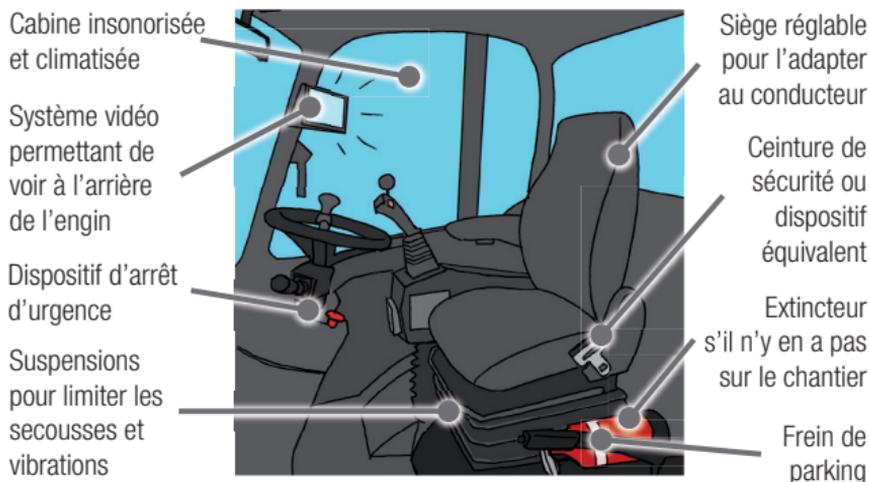
LES ENGIN DE CHANTIER DOIVENT ÊTRE MUNIS DE DISPOSITIFS DESTINÉS À ASSURER LA SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR ET DES PIÉTONS.



CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

La majorité des engins de chantier sont classés catégorie II dans la circulaire du 7/04/1955 car ils ne présentent pas un caractère routier prédominant et ne sont pas conçus pour le transport de marchandises/personnes sur la route. Ainsi, lorsque vous circulez sur la voie publique avec ces engins, vous devez respecter la vitesse maximale de 25 km/h et ne transporter aucune charge. Votre engin doit être équipé des signalisations réglementaires et un gyrophare est vivement conseillé (obligatoire dans certains départements). Ces engins ne sont pas immatriculés, le permis de conduire n'est pas obligatoire mais vous devez être assuré pour circuler sur la route.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DE CONFORT



LES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

Quoi ?	Par qui ?	Quand ?	Preuve ?
<p>Etat de fixation des éléments de protection, de stabilité de la machine, réglages et niveau des fluides, pression d'air, ...</p> <p>Consultez la notice d'instruction du fabricant</p>	<p>Par une personne qualifiée, désignée par le chef d'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant mise et remise en service • Tous les ans pour les engins de chantier • Tous les 6 mois pour les engins de chantier équipés pour le levage de charges 	<p>Les résultats et les opérations de maintenance doivent être consignés dans le registre de sécurité</p>

LOCATION OU PRÊT D'ENGIN

Veillez à préciser les obligations de chacun dans un contrat de location et vérifier la présence du rapport de vérification, la notice d'instruction du fabricant, une notice d'utilisation pour le conducteur, la copie du certificat de conformité et l'attestation d'assurance pour le prêt de l'engin.

COMPÉTENCES DES CONDUCTEURS

LA CONDUITE D'UN ENGIN DE CHANTIER NE S'IMPROVISE PAS ! LES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE FORMÉS ET AVOIR UNE AUTORISATION DE CONDUITE.

L'autorisation de conduite est délivrée par le chef d'entreprise au conducteur d'engin s'il respecte les trois conditions suivantes :

1. Être déclaré apte par le médecin du travail
2. Avoir suivi une formation spécifique sur les connaissances et le savoir-faire de la conduite en sécurité pour une catégorie visée (CACES ou équivalent)
3. Connaître le lieu de travail et les instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation



BON À SAVOIR

L'autorisation de conduite n'est valable qu'au sein d'une seule et même entreprise et doit être renouvelée si l'une des conditions ci-dessus n'est plus valide (ex : fin de validité du CACES, échéance de l'aptitude médicale). En cas de recours à du personnel intérimaire, le chef d'entreprise doit délivrer l'autorisation de conduite après avoir vérifié les trois points ci-dessus.



AUTORISATION DE CONDUITE
*Réf. vers le certificat
médical d'aptitude
et les résultats de la formation*

Délivré par :

Nom : M. MARTIN
Qualité : Chef d'entreprise
Date : 04 septembre 2017

Signature :



Le titulaire : M. DUPOND
Qualification : Conducteur d'engin
est autorisé à conduire les engins de chantier

CATÉGORIE :
Mini pelle (cat. A)
Engin de manutention (cat. F)

LIMITE DE VALIDITÉ : 01/09/20XX



**Le conducteur doit pouvoir présenter ce document
à tout moment lorsqu'il utilise son engin.**

BON À SAVOIR

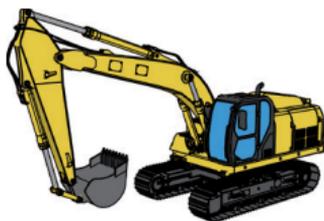
La conduite est strictement réservée aux conducteurs âgés de 18 ans minimum. Toutefois, une dérogation est possible pour les jeunes travailleurs en formation.

LES DIFFÉRENTS CACES

POUR LA CATÉGORIE ENGIN DE CHANTIER, IL EXISTE 11 CACES DIFFÉRENTS DONT LA VALIDITÉ EST DE 10 ANS.

Catégorie A

Engins compacts ≤ 6 t



Catégorie B

Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6 t

Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

Catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel

Catégorie C

Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif > 6 t

Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif (buteurs, chargeuses à chenilles > 6 t)

Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif automoteurs, fraiseuses...)



BON À SAVOIR

Si vous êtes travailleur indépendant, vous devez également avoir suivi une formation adéquate pour conduire un engin de chantier (CACES ou équivalent).

LES DIFFÉRENTS CACES

Catégorie D

Engins de compactage > 6 t



Catégorie E

Engins de transport > 6 t ou > 100 cv pour les tracteurs agricoles



Catégorie F

Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ou à flèche télescopique



BON À SAVOIR

Il est interdit d'utiliser un appareil de levage de charge pour élever une personne si cela n'est pas prévu par le constructeur.

Catégorie G

Conduite des engins hors production
Déplacement et chargement /
déchargement sur porte-engins des
engins de chantier des catégories A à F



BON À SAVOIR

Le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) n'est pas obligatoire car non référencé dans le code du travail mais il est fortement recommandé pour répondre à l'obligation réglementaire de « formation adéquate ».

LES BONNES PRATIQUES D'USAGE

LES CONDUCTEURS D'ENGINS DOIVENT ÊTRE VIGILANTS ET RESPECTER UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES DE SÉCURITÉ.

Avant l'utilisation

- Réalisez une inspection visuelle de l'engin avant chaque utilisation (état des pneumatiques, absence de fuites, état de transmission, rétroviseurs, feux, klaxon, propreté du pare-brise...)
- Prenez toujours trois points d'appui pour la montée et la descente de l'engin
- Réglez votre siège et bouclez votre ceinture de sécurité

Pendant l'utilisation

- Soyez vigilant aux dangers présents dans la zone d'évolution (absence de piétons, de lignes électriques, d'obstacles, ...)
- Respectez les panneaux de signalisation s'ils existent
- En cas d'opérations de levage, vérifiez que personne ne se trouve sous la charge
- Ne consommez pas d'alcool ou de drogues et n'utilisez pas votre téléphone portable lorsque vous conduisez
- Ne transportez jamais de passagers sur le marchepied de l'engin

Après l'utilisation

- Garez l'engin dans un endroit approprié
- Retirez systématiquement la clé de contact en fin d'utilisation

Portez vos EPI :



En cas de charges en élévation



En cas d'environnement bruyant



En cas de manutention



BON À SAVOIR

Le gilet de signalisation à haute visibilité (cat 2 ou 3) doit être porté en permanence par le personnel travaillant à proximité des engins.

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

OPPBTP
www.preventionbtp.fr

Avec le soutien de la DGE, de la CNAMTS
et de Béranger Développement.

**RETROUVEZ LES MÉMOS DE L'IRIS-ST
SUR L'APPLICATION « LES MÉMOS ».**

